

FFRS : un pas de plus vers l'équité salariale

Postes Canada est tout à fait en mesure d'absorber une perte découlant d'un paiement unique

Pour diffusion immédiate

Le mardi 23 août 2018

OTTAWA –

Aujourd’hui, Postes Canada a annoncé une perte de 242 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2018. Cette perte ne doit toutefois pas être interprétée comme un indicateur de la santé globale de la société d’État. Pourquoi? Parce qu’elle découle d’un paiement unique que Postes Canada devra verser pour régler le dossier de l’équité salariale avec les factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS), un dossier qui traîne depuis des années.

Postes Canada a prévu le coût du règlement dans ses résultats du deuxième trimestre de 2018, mais elle n’a pas encore versé le paiement, dont le montant final fait toujours l’objet de négociations.

« Ce qu’il faut retenir de l’annonce de Postes Canada aujourd’hui, c’est qu’il n’est jamais payant d’enfreindre la loi », explique Mike Palecek, président national du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP). « Pendant des dizaines d’années, Postes Canada a traité les FFRS comme des travailleurs et travailleuses de seconde zone. Ceux-ci voient enfin la justice poindre à l’horizon. Postes Canada ne peut plus se défiler devant ce dossier. L’équité salariale, c’est la loi, et il est grand temps que la société d’État la respecte. »

Le groupe des FFRS est composé aux deux tiers par des femmes. Ce groupe gagne 25 % de moins l’heure que le groupe des factrices et facteurs urbains, composé à majorité d’hommes. De plus, les avantages sociaux sont moindres pour les FFRS.

Dans une décision arbitrale rendue plus tôt cet été, il est stipulé que les FFRS accomplissent un travail de valeur égale à celui des factrices et facteurs en milieu urbain, et qu’un écart salarial existe entre ces deux groupes. L’arbitre a demandé au STTP et à Postes Canada d’en arriver à une entente sur le volet rémunération d’ici le 31 août prochain. Si aucune entente n’est conclue d’ici là, l’arbitre tranchera.

Depuis 2014, Postes Canada enregistre des profits année après année, y compris au premier trimestre de 2018, ce succès étant attribuable en grande partie à l’augmentation des revenus générés par les colis. La croissance de ces revenus au cours des deux premiers trimestres de 2018 continue de surpasser, et de loin, la baisse des revenus tirés de la poste-lettre.

Postes Canada ferme constamment la porte aux propositions du STTP en matière d’innovations susceptibles d’assurer la viabilité du service postal public, dont la création d’une banque postale. Une telle banque génère de façon régulière des profits annuels de près d’un milliard \$ dans des pays comme la France et la Suisse.

« Postes Canada est tout à fait en mesure d’absorber ce paiement unique destiné aux FFRS », déclare Mike Palecek. « C’est le prix à payer pour avoir fait preuve de discrimination envers les FFRS et les travailleuses en général. Le Syndicat entend obtenir rien de moins que l’égalité pleine et entière. »